

Québec, le 15 août 2005

À l'attention des développeurs de logiciels – Médecine

**Nouvelle version des fichiers valideurs  
Entente particulière « Unité de soins intensifs ou coronariens »  
Entente particulière « Clinique-réseau »**

Les représentants du Ministère de la santé et des services sociaux et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont convenu de deux ententes particulières. Les changements entreront en vigueur le **1<sup>er</sup> septembre 2005**.

➤ **Entente particulière ayant pour objet certaines conditions d'exercice et de rémunération applicables au médecin qui exerce sa profession dans une clinique-réseau**

Les principaux changements consistent en la création de 3 nouveaux codes d'acte (19100, 19101 et 19102) et d'un nouveau modificateur (176) avec ses multiples (633, 634 et 635). Même si les changements sont implantés le 1<sup>er</sup> septembre, notez que les nouvelles mesures sont rétroactives au 1<sup>er</sup> juin 2005.

➤ **Entente particulière relative à la rémunération de la prestation des services professionnels effectués par un médecin, en certains centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés, dans une unité de soins intensifs ou coronariens.**

Les principaux changements consistent en la création de 3 nouveaux codes d'acte (19105, 19106 et 19107) et d'un nouveau modificateur (177) avec ses multiples (632, 636 et 637).

Pour plus de détails sur ces ententes particulières, je vous invite à consulter les communiqués qui vous seront transférés à la fin août.

Enfin, notez que des correctifs ont également été apportés dans les fichiers suivants :

OMACETAB	OMACTAGE	OMARCSST	SPACTARI
OMACMODI	OMACTARI	SPACMODI	OMLISTMX
OMACROLE	OMACVISI	SPACTAGE	SPLISTMX

Les [nouveaux fichiers valideurs](#) sont présentement disponibles par télécommunication ou dans le site Internet de la RAMQ.

Pour des renseignements additionnels, d'ici le 22 août 2005, veuillez communiquer avec M. Jacques Alexandre Tardif au (418) 682-5127, poste 4115 et, après cette date, avec M. Roger Gagnon au poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle